

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Syndicat de l'Orge (SIVOA)	Monsieur François CHOLLEY

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

La Ville du Bois disposait d'un diagnostic assainissement, en date de 2004. L'objectif du schéma directeur de la commune était de mettre à jour les données et d'établir un programme d'actions afin de prévoir les dépenses et l'impact du prix de l'eau sur les 10 années à venir.

La Ville du Bois ne disposait pas de zonage d'assainissement. L'intérêt de l'étude était également de faire un zonage assainissement pour les eaux usées et les eaux pluviales. Ces 2 zonages seront ajoutés au PLU après enquête publique.

Caractéristiques des zonages et contexte	
<p>1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ? • Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ? 	<p style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;</p> <p style="text-align: center;">(Environ en ha)</p>
<p>1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre)</p>	<p>La commune de la Ville du Bois (cf rapport joint)</p>
<p>2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ? • Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche? Le PLU est en cours de révision. 	<p><input type="checkbox"/> PLUi <input checked="" type="checkbox"/> PLU <input type="checkbox"/> Carte communale <input type="checkbox"/> Non</p> <p style="text-align: center;">Le PLU a été adopté au conseil municipal du 27 mars 2012</p>
<p>1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?</p>	<p style="text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :</p> <p>Il est prévu d'annexer le zonage d'assainissement au PLU après révision.</p>	
<p>2. Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?¹</p>	<p style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non – <input type="checkbox"/> examen au cas par cas</p>
<p>3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement², étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?</p>	<p style="text-align: right;"><input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Préciser ces études :</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé préalablement à l'élaboration des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Le SDA a été finalisé en mars 2016.</p>	

¹Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

²Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques des zonages et contexte

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être

4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?

Oui - Non

5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant :

- d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a t il été réalisé ?
- d'une zone conchylicole ?
- d'une zone de montagne ?
- d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?
- d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?

Oui - Non - limitrophe

Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

1. Le territoire dispose-t-il :

- de cours d'eau de première catégorie piscicole ?
- de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?

Oui - Non

Oui - Non

Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)

1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que:

- Natura 2000 ?
- ZNIEFF1 ?
- Zone humide ?
- Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?
- Présence connue d'espèces protégées ?
- Présence de nappe phréatique sensible ?

Oui - Non

Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie)

Autres :

1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais)³ des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)?

- Nom de la(des)Masse(s) d'eau superficielle : **HR98**
- Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine : **3102**

Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)

Le Mort Ru et l'Yvette sont classés en qualité « médiocre » pour l'état écologique et l'état chimique. Pour la masse d'eau HR98, il est prévu l'atteinte du bon état (l'Orge) et du bon potentiel (Yvette aval) d'ici 2027.

³L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être	
1. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? • Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? • Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
Préciser lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> • SAGE Orge Yvette Autres :	
1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
Précisez :	
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire? Autres :	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif ⁴ <input type="checkbox"/> Unitaire
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁵ ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés <ul style="list-style-type: none"> • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif?	<input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non - <input checked="" type="checkbox"/> sans objet Combien :
2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non

⁴Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

⁵Selon le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Si oui, lesquels :	
4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ? <ul style="list-style-type: none"> • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ? 	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU) ? Lesquelles : Nous avons des équipes compétentes en matière d'assainissement et une équipe d'astreinte.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ? <ul style="list-style-type: none"> • Par une cohérence topographique entre les zones collectées ? • Autres : 	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à : <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
Lesquels :	
1. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
Lesquelles : Gestion des eaux pluviales à la parcelle (principe du « zéro rejet ») pour une pluie d'occurrence 20 ans (55mm sur 4 heures) et rejet à débit limité à 1L/s/ha en cas de mauvaise perméabilité du sol. Quelles ont été les raisons de leur mise en place ? Ces directives découlent du règlement d'assainissement du SIVOA, qui a un territoire très urbanisé, et du SAGE Orge Yvette.	
2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte.
3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non Si oui, fournir si possible une carte. (cf plan de zonage)
4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
Si oui, lesquelles ? - Gestion des eaux pluviales à la parcelle (notion du « zéro rejet ») - Limitation du débit à 1L/s/ha avant rejet au réseau des eaux pluviales	
5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
6. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau ⁶ ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
1. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? • Selon quelle fréquence ? • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non Pour certains secteurs : fréquence de débordement entre 1 à 2 ans <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
1. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
2. Avez-vous subi des • coulées de boues? • glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux? • Autres :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non
1. Votre territoire fait-il parti : • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux ?	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ? Respect des prescriptions du règlement d'assainissement du SIVOA (traitement des eaux pluviales issues des parkings et voiries pour une pluie d'occurrence trimestrielle par exemple)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ? Pour gérer une pluie d'occurrence vicennale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ? sous voirie	<input type="checkbox"/> Oui - <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non

⁶2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Les zonages assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de La Ville-du-Bois doivent être dispensés de l'évaluation environnementale car il n'y a pas d'enjeu environnemental important sur ce territoire.

A Viry-Chatillon, Le 14 novembre 2016